

## Résumés des communications proposées

### **ALBARET Laurent (musée de La Poste, Paris)**

✓ ***La création du musée postal. Du timbre-poste de Fragonard aux premières années du musée (1939-1959)***

Le 6 juin 1939, est émis un timbre-poste « pour le Musée Postal » reprenant le tableau *La lettre* du peintre Jean-Honoré Fragonard (1732-1806). Émission souhaitée par les collectionneurs et par Eugène Vaillé, grand défenseur de l'idée d'un musée postal en France, ce timbre-poste doit permettre la constitution d'un fonds afin de doter un musée « postal » devant être créé dans les années à venir. De plus, en raison du déménagement du ministère des PTT pour l'avenue de Ségur, la nécessité d'un musée permanent est clairement envisagée. L'entrée en guerre de la France, la défaite et l'Occupation en décident autrement.

Le 20 avril 1943, un décret de l'État français de Vichy prend acte du projet, créant législativement un musée postal dont le premier conseil de gérance voit le jour le 17 novembre 1943 sous la direction d'Eugène Vaillé. Le 30 novembre de la même année, ce dernier est nommé conservateur du musée postal. Une nouvelle fois, en raison des événements, le conseil de gérance ne tient sa deuxième réunion que le 24 novembre 1944, sous la présidence d'Edmond Quenot, nouveau secrétaire général des PTT.

Le 4 juin 1946, dans l'enthousiasme de la Libération, le « Musée postal » est enfin officiellement inauguré dans les bâtiments de l'hôtel de Choiseul-Praslin, rue Saint-Romain à Paris. Ancien bâtiment de la Caisse nationale d'épargne, l'édifice est prestigieux et répond aux exigences de l'administration et des collectionneurs. Pour l'occasion, le 25 mai 1946, un second timbre-poste a été émis le 25 mai 1946, d'après le tableau *Le cachet de cire* de Jean-Baptiste Siméon Chardin (1699-1779).

Les collections postales et philatéliques françaises ont désormais un écrin officiel. Son premier conservateur, Eugène Vaillé, en assurera la gestion et les expositions temporaires jusqu'en 1955.

---

### **BASTIAN Jean-Claude**

✓ ***Les flammes postales françaises pendant la seconde guerre mondiale, ironie de l'histoire et propagande***

Les flammes postales sont un support publicitaire et un moyen d'information intéressants. Dans une France en guerre, désorganisée, occupée puis libérée, elles sont parfois incongrues, absurdes, des témoins ironiques de l'histoire.

Pendant cette période, elles jouent également un rôle de propagande non négligeable et certains projets ayant heureusement avorté, on a même évité le pire.

La communication se propose de montrer quelques exemples de ces deux aspects de ces véritables documents historiques.

---

### **CHARBON Paul**

✓ ***Machines destinées à la dictée du courrier***

L'apparition dans les années 1950 de nouvelles de machines destinées à la dictée du courrier entraîna l'administration des PTT à envisager l'emploi de telles machines par le personnel de direction.

L'essai des divers types proposés par le marché fut mené en Alsace dans quatre directions : Direction régionale des services postaux, Direction régionale des télécommunications, Direction départementale du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Cette expérience permet de déterminer les qualités demandées à une machine à dicter, les règles à observer par les dicteurs et les dactylos pour la bonne utilisation de ce matériel et les conséquences en matière de productivité, de la mise en service d'une telle organisation.

L'exposé sera illustré par la projection de reproduction de documents d'époque tirés – en particulier – d'un montage de diapositives destiné à la sensibilisation du personnel qui va expérimenter ces nouvelles méthodes de travail.

---

### **FRANZ Harry**

#### ✓ ***Le centre de tri de Strasbourg durant la « drôle de guerre »***

Septembre 1939. Dès la mobilisation, le centre de tri de Strasbourg est évacué vers une localité située à une quarantaine de kilomètres, sur la voie de chemin de fer de Paris, Dettwiller.

Le rapport établi par le chef de centre en 1946 – complété de quelques autres sources – permet de suivre, au jour le jour, les péripéties de cette réorganisation.

Sont ainsi évoquées les conditions du transfert, l'installation des agents, le service lui-même, les questions de transport, mais aussi les conséquences des rigueurs de l'hiver, puis celles d'un redoux brutal.

Le 22 juin l'armistice est signé à Rethondes et le récit s'achève sur les conditions de retour du service vers Strasbourg.

---

### **GAUTHERON Alain (IHS CGT-FAPT)**

#### ✓ ***1945-1959 : productivité, modernisation aux PTT. Des discours aux actes***

Remettre l'activité économique en marche est, après la seconde guerre mondiale, une évidence qui s'impose.

« Modernisation et reconstruction doivent être poursuivies simultanément » affirme Jean Monnet.

Moderniser l'économie, améliorer la productivité deviennent donc des objectifs prioritaires.

Ministères et organismes officiels créés pour la circonstance s'appuient sur des travaux entamés, depuis plusieurs décennies, par des patrons, des ingénieurs, des chercheurs français. S'ajoute, dans le contexte du plan Marshall, l'attrait que suscite sur les décideurs français le modèle économique américain et son « efficacité économique ».

Toutefois, la modernisation à la française n'est ni une simple rationalisation de la production, ni l'importation clés en main, d'un modèle étranger. C'est une démarche plus large, un état d'esprit qui ambitionne de mobiliser, au-delà des salariés, toute la population. Elle intègre des dimensions technologiques, économiques et sociales.

Le thème est perçu de manière contradictoire dans le monde patronal, politique, syndical. Il provoque des controverses, voire des affrontements.

À cette époque, les PTT ne sont pas placés parmi les secteurs prioritaires. Pourtant, les services doivent fonctionner le plus efficacement possible malgré le manque évident de moyens. La question de l'amélioration de leur productivité et de leur modernisation se pose donc.

Comment les PTT sont intégrés à la campagne nationale pour la productivité et la modernisation ?

Quelles décisions y sont prises ? Quelles en sont les conséquences ?

Pour tenter de le savoir nous analyserons :

- le contenu de conférences, de cours présentés aux cadres, notamment à l'ENSPTT ;
- des articles parus dans la presse d'entreprise ;
- des exemples de modernisation de services ;
- les raisons de la création en 1952, par le ministre R. Duchet, du « service des relations extérieures ».

Nous consulterons la presse nationale PTT de FO et de la CGT afin de cerner leurs réactions sur ce sujet.

---

### **GERBIER Guy**

#### ✓ ***SOTELEC. Quelques propos***

Pour avoir participé aux travaux de cette Société Mixte pendant plusieurs années (entre 1969 et 1977) entre autres comme président des sous-commissions Lignes et Centre, il me semble naturel de faire part de ces quelques propos.

Dans le cas de monopole, comme était en France, le marché des matériels de télécommunications est très particulier : acheteur pratiquement unique ou tout au moins très majoritaire, études et mises au point longues et coûteuses. Pour obtenir des prix aussi bas que possible, l'Administration doit

donc s'engager sur plusieurs années, donc entraîne une sorte de monopole pour les fournisseurs choisis initialement.

En indiquant les avantages et les inconvénients d'une telle société, tel que je les conçois, je ferais part de quelques anecdotes que j'ai vécues.

Je terminerais par quelques données sur les autres sociétés mixtes, SOCOTEL et SOMEPOST, auxquelles j'ai participé et je citerais les filiales des PTT et leur rôle, en particulier SOFRECOM et les câbles sous-marins.

---

#### **LECOUTURIER Yves**

##### ✓ **La création du service automobile des PTT en 1946**

Au sortir de la seconde guerre mondiale, le parc automobile des PTT se trouve dans un état précaire. 670 véhicules ont été perdus ou détruits par faits de guerre. Environ un millier était en état de marche. Que ce soit pour ses véhicules propres – essentiellement affectés aux télécommunications – ou pour ceux exploités en régie, l'administration des PTT redéfinit en 1946 sa politique en matière de véhicules automobiles. Comme dans beaucoup d'autres domaines, il s'agit de reconstruire ; dans le cas particulier de l'automobile, les PTT, conscients de l'importance croissante de ce moyen de transport, construisent un véritable service automobile.

Elle abandonne la politique de la concession et se lance dans l'acquisition systématique, la location ne concernant plus que des véhicules spéciaux. Une direction des bâtiments et des transports est créée au sein du ministère des PTT. D'emblée, 505 millions de francs sont consacrés à l'achat de 2 400 véhicules et un crédit de 550 millions est décidé pour l'acquisition en 1947 de 2 100 véhicules. Cette politique a pour conséquence le développement d'ateliers et de garages afin d'entretenir et de réparer les véhicules acquis.

En 1947, le parc automobile des PTT comprend déjà plus de 3 000 véhicules dont 1 690 voitures légères et 1 383 camions ou camionnettes.

---

#### **LE PESTIPON Alain**

##### ✓ **L'extension de l'Hôtel des Postes et des Télégraphes de Toulouse de 1938 à 1952**

- Situation dans les années 1920-1930 : le bâtiment de 1889, abritant tous les services, côté rue de la Poste (créée pour lui – aujourd'hui rue Kennedy), saturation, malgré le départ de quelques services au dehors – Donc extension nécessaire du fait du développement, notamment du téléphone et son automatiser.
- De 1920 à 1936, discussions avec la mairie pour le choix d'une solution, soit extension sur place soit transfert ailleurs. Finalement, accord sur une solution intermédiaire : départ de la direction dans un bâtiment à construire dans le quartier Saint-Aubin, sur un terrain cédé par la mairie, et extension sur place entre la rue de la Poste et la rue Lafayette pour la recette principale et les centraux télégraphique et téléphoniques, sur une surface au sol moindre.
- 1937-1938 : projet et expropriations ;
- 1938-1952 : travaux (arrêtés pendant deux ou trois ans du fait de la guerre) ;
- 1948 : mise en service du nouveau bâtiment rue Lafayette, notamment de la nouvelle salle du public ;
- 1948-1952 : achèvement des travaux à l'arrière, « opération-tiroir » de réaménagement-extension, toujours longue.

Les participants au colloque pourront juger du résultat sur place car c'est à 100 m de la salle du Sénéchal.

---

#### **PERARDEL Claude**

##### ✓ **Numérotation téléphonique, le plan de 1955**

Tout le monde, enfin presque, se souvient du 25 octobre 1955, où tout bascule à 23 heures précises. À partir de cet instant, tous les français possèdent un numéro de téléphone à huit chiffres.

Nouveau changement le 26 octobre 1956, toujours à la même heure, date à laquelle le numéro passe à dix chiffres.

Deux étapes très complexes à mettre en place, mais simples quant à l'évolution de la numérotation téléphonique.

Mais avant comment sont numérotés les abonnés ? Rien n'est simple, d'autant plus que, dans les premières années, les abonnés ne sont pas numérotés. Pour obtenir un correspondant, il suffit de donner son nom et celui du centre de rattachement.

Puis le nombre d'abonnés augmentant, il faut leur donner un numéro pour les identifier et repérer leur équipement sur le meuble téléphonique.

Ensuite, le nombre de chiffres du numéro va évoluer en fonction du nombre d'abonnés reliés à un commutateur. Quelques temps plus tard, il faut assurer la coexistence entre les abonnés raccordés à un commutateur manuel et ceux reliés à un autocommutateur.

Les perspectives d'automatisation du réseau téléphonique entraînent alors la mise en place d'un véritable plan de numérotation. Initialisé dès 1941, le plan de 1946 propose des solutions devenues, très vite, obsolètes.

C'est pourquoi le plan de 1955, fondé sur l'utilisation d'un numéro national à huit chiffres va permettre de tenir 30 ans et d'introduire celui de 1985.

Après quelques rappels historiques, l'essentiel de ma communication porte sur ce génial plan de 1955, de sa conception, à sa mise en place et à son évolution.

---

## **SERRA Armando**

### ✓ ***Développement des Postes et des Télécommunications vaticanes : timbres-poste et radio vers la moitié du XX<sup>e</sup> siècle***

Dans le dernier colloque FNARH (Strasbourg 2007), j'ai traité des premières années des Postes et Télécommunications vaticanes, qui sont nées en 1929 après la création de l'État de la Cité du Vatican (au moyen des Accords de Latran – Concordat et Traité entre le Saint Siège et le Royaume d'Italie – et plus précisément à travers ce dernier traité).

C'est mon propos cette fois d'envisager, pour les années à cheval sur la moitié du XX<sup>e</sup> siècle, deux branches qui ont eu un particulier développement, c'est-à-dire les timbres-poste à l'égard des Postes et la radio quant aux Télécommunications.

D'un côté, c'est le développement des émissions des timbres-poste, de même que le recueil des timbres formé par les échanges du bureau philatélique de la Cité du Vatican avec l'UPU et par les hommages des papes (la même dénomination qualificative du bureau préposé aux émissions vaticanes révèle l'importance désormais des collectionneurs des timbres). De l'autre côté, c'est la radio vaticane qui vient en question, dans ses aspects juridiques (dont par exemple ceux relatifs à la Convention International des Télécommunications, en vigueur à partir de 1949) et techniques (avec les installations sur place), et dans la diffusion fondamentalement universelle de ses programmes avec les versions linguistiques au fur et à mesure plus nombreuses.

---

## **VAREILLE Michel IHS CGT**

### ✓ ***Les associations professionnelles de fonctionnaires des PTT sous Vichy***

Elles furent créées par Pétain le 15 octobre 1940 au moment de la dissolution des confédérations syndicales.

C'est sur la base idéologique de « la révolution nationale » qu'elles furent créées, justifiées par le besoin de « se ressourcer » y compris au niveau syndical après « l'insupportable » période du front populaire.

Les grands principes sur lesquels elles doivent reposer sont clairs :

- l'État français veut un syndicalisme de type corporatiste où les patrons et les salariés ne se combattent plus mais collaborent. Dans les services, l'AP est présidée par le chef de service ou son représentant.
- elles ne doivent traiter que des questions strictement professionnelles.
- se montrer respectueux de l'autorité de l'État.

Si l'accueil dans les ministères est des plus froids, dans les PTT elles rencontrent un certain écho. Cela est dû sans doute, à deux facteurs :

- 1) le ministre du Travail était Belin et son chef de cabinet Perrot deux anciens responsables de la fédération postale ;
- 2) la fédération structurée en associations catégorielles verticales souveraines (ouvriers, sous agents, agents) les structures d'accueil étaient toutes prêtes. On peut aussi penser qu'il y a eu un faible « entrisme » de la part d'anciens syndicalistes chrétiens et d'anciens de la fédération postale unitaire non fichés, notamment après que Benoît Frachon en janvier 1942 ait insisté sur la nécessité de militer dans les syndicats officiels, incitation qui rencontra toutefois d'énormes difficultés dans sa mise en application.

Nous développerons dans la contribution leur fonctionnement, leur relation avec l'administration, l'État, les revendications qu'elles portaient, les succès obtenus ?

Nous concluons sur le constat que ces associations qui n'avaient rien à voir avec la conception du syndicalisme français furent un cuisant échec pour le régime de Vichy et les syndicalistes qui s'étaient

mis à son service. Dès la fin 1943 et en 1944 comme on le verra une faible minorité jouera même un rôle positif dans la reconstruction du syndicalisme.

Cette contribution devra beaucoup à celle de Michel Delugin au colloque « Le syndicalisme sous Vichy » organisé par l'université de Paris 8 et l'IHS CGT les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2005 (voir Le Relais n°29 de mars 2006). Le nom du contributeur n'est pas encore désigné.

---

#### **VOLATRON Jean-Pierre**

##### ✓ **Les cartes inter-zones. Une famille coupée en deux par la ligne de démarcation**

Le 31 juillet 1940, la ligne de démarcation coupe officiellement la France en deux. Les Allemands ont établi une zone nord, occupée, et une zone sud, libre. Toute communication est théoriquement interdite entre les deux zones, en dehors de ce que les occupants veulent bien laisser passer.

En fait, dès le 18 juillet, le maréchal von Brauchitsch, commandant en chef de l'armée allemande avait signifié au maréchal Pétain la suspension des relations postales entre les deux zones. Cette interruption n'a été notifiée par le gouvernement de Vichy que le 30 juillet.

Cette mesure vise, entre autres, toutes les correspondances postales, et plus particulièrement les relations familiales entre les membres d'une même famille séparés par cette ligne. Or, en ces temps très troublés, il était extrêmement important que les liens familiaux soient maintenus.

Cette situation a été adoucie par la création des cartes inter-zones, qui permirent l'établissement de relations familiales réduites à leur plus simple expression, puisqu'elles étaient limitées à des phrases déjà inscrites sur l'imprimé, que l'expéditeur pouvait compléter en remplissant des espaces laissés en blanc.

À partir du cas d'une famille, il est possible de reconstituer un échange de cartes inter-zones, en montrant les limites de ce système. C'est aussi l'occasion de retracer l'histoire de ces cartes, maintenant tombées pratiquement dans l'oubli.

---

#### **ZAGANIACZ Paulette IHS CGT**

##### ✓ **Reclassement de la Fonction Publique dans les PTT**

Je propose de faire un exposé sur le reclassement de la Fonction Publique dans les PTT. C'est l'article 33 du statut général de la Fonction Publique du 5 octobre 1946 qui pose le principe du classement général des emplois de l'État. L'étude du reclassement débute en 1946 et aboutit au plan Biondi du nom du secrétaire d'État à la Fonction Publique, le 4 décembre 1947. Nous verrons comment le plan Biondi se décline aux PTT. Le 10 juillet 1948, un décret fixe les indices de début et de fin des quatre catégories A, B, C et D avec un éventail de 100 à 800. Le reclassement ne se fera pas en une seule fois mais en quatre tranches, les 1<sup>er</sup> janvier 1948, 1<sup>er</sup> janvier 1949, 1<sup>er</sup> janvier 1950 et 25 novembre 1950. J'étudierai l'évolution du pouvoir d'achat pendant toute la période du reclassement jusqu'au paiement de la quatrième et dernière tranche du reclassement à la fin de l'année 1950.

*Mise à jour du 02 avril 2009*